

Christophe Eoche-Duval : “Après le Nutri-Score, instaurons le Norma-Score”

Christophe Eoche-Duval

Afficher le coût des normes devient nécessaire, à l'instar de l'État ayant imposé d'afficher une partie du coût de ses charges étatiques avec la TVA, ou le coût du traitement des déchets avec sa norme d'éco-participation. Mais cette transparence n'est pas suffisante. Allons encore plus loin en prenant à revers les propres normes que l'État prescrit sans sourciller.

Car “tel est pris qui croyait prendre”, nous rappelle La Fontaine. La technocratie a toujours beaucoup d'idées géniales pour inventer de nouvelles usines à gaz normatives en ne les imposant qu'aux autres. Retournons-lui certaines de ses belles inventions : Nutri-score, diagnostic de performance énergétique et bilan carbone (liste non close)... Voyons comment en tirer son parti en lui renvoyant la balle.

En particulier, les consommateurs ont certainement déjà aperçu sur les emballages des produits alimentaires et boissons non alcoolisées qu'ils achètent le Nutri-score, ce petit logo avec six lettres en couleur allant de A à E. Il est censé aider les consommateurs (et futurs patients) à lutter contre les maladies cardiovasculaires, l'obésité ou le diabète. Puisque c'est une bonne mesure pour lutter contre ces dangers, imitons-la pour la “normativité” qui frappe tous les citoyens.

Comme les citoyens consommateurs ont raison de se méfier de l'obésité qui gagne les projets de texte pendant leur parcours, ils seraient ainsi avertis des excès de poids normatif pris à chaque étape.

Ma proposition est de créer de la même façon un Norma-score sur l'emballage de toutes les nouvelles normes, cette fois-ci non pas pour les consommateurs rendus malades de manger trop gras ou trop salé, mais pour les citoyens gavés de normes. De A, pour “très bien”, à E, pour “très mauvais”. Même logo, mêmes lettres, mêmes couleurs, même visibilité. Comment fonctionnerait-il ? Exactement sur le modèle du Nutri-score, avec la même présentation visuelle de lettres-codages, chaque nouveau texte – de lois, d'ordonnances, de décrets, d'arrêtés ministériels à arrêtés municipaux – afficherait, à chaque stade de son évolution (qui au Parlement, qui au gouvernement qui au conseil municipal...), son score, en le faisant figurer au chapeau du projet de texte. Puis au

chapeau du texte final, une fois publié.

Car comme les citoyens consommateurs ont raison de se méfier de l'obésité qui gagne les projets de textes pendant leur parcours (entre la naissance du projet et sa publication au Journal officiel ou au Recueil des actes administratifs), ils seraient ainsi avertis des excès de poids normatif pris à chaque étape, ou, au contraire, des efforts de modération, voire des cures d'amaigrissement des textes. Voici la notation que je propose d'établir pour ce Norma-score, qui attribue à chaque norme une note :

- note A pour “norme très performante” : sans faire entrer en ligne de compte l'utilité du texte, forcément subjective, on donnera cette note si le projet de texte ajoute de nouveaux mots au stock des textes antérieurs, mais à condition d'être en mesure d'avoir calculé que, par son entrée en vigueur, il entraînera la suppression ou l'abrogation du double ou plus de “mots” créés ou ajoutés ;
- note B pour “assez performante” : si le projet de texte ajoute de nouveaux mots au stock et supprimera ou abrogera une fois et demie de nombre de “mots” créés ou ajoutés ;
- note C pour “assez peu performante” : si le projet de texte ajoute de nouveaux mots, après avoir calculé que, par son entrée en vigueur, il entraînera la suppression ou l'abrogation du même nombre de “mots” (une tolérance de plus ou moins 2 % pourra être admise) ;
- note D pour “peu performante” : si le projet de texte ajoute de nouveaux mots, sans avoir calculé, par son entrée en vigueur, qu'il supprimera ou abrogera la moitié du nombre de “mots” créés ou supprimés ;
- note E pour “extrêmement peu performante” : si le projet de texte ajoute de nouveaux mots, et que, par son entrée en vigueur, il entraîne plus de la moitié du nombre de “mots” nouveaux qu'il n'en existait auparavant.

Par ce moyen radical, on saura quel gouvernement, pour ses décrets, quelle majorité parlementaire, pour ses lois, fait des efforts, ou au contraire continue dans la mauvaise politique d'engraissement normatif ; on saura qui veille aux protéines et vitamines normatives de ses citoyens consommateurs, et qui continue d'augmenter leurs risques de maladies normatives. Les administrations de l'État, l'Assemblée nationale et le Sénat, les régions, départements et communes pourraient ainsi être évalués par les consommateurs citoyens.

Pour tester, j'ai pris l'exemple d'un texte législatif récent (et simple à recompter en mots créés ou abrogés du droit en vigueur) qui a beaucoup fait parler de lui sur toile de fond d'affaires de squats ayant défrayé la chronique : la loi de juillet 2023 “visant à protéger les logements contre l'occupation illicite”. Peu importe son utilité politique ou juridique, je n'ai pas à en juger ici. Je me borne à constater que cette loi a créé 2 460 mots Légifrance et n'en a supprimé ou abrogé que 777. Son Norma-score afficherait sur l'emballage du JO du 28 juillet 2023 la lettre E, couleur orange foncé ! Ma proposition peut faire sourire, mais je crois que cet outil pourrait mettre en lumière pour tous les citoyens, de manière tangible, les effets de l'inflation normative et la vertu de la réguler.

** [L'Inflation normative, Christophe Eoche-Duval, éditions Plon, avril 2024, 224 pages.](#)*

20,90 euros.